

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°12

PROJET D’EXTENSION DE LA ZONE NATURA 2000 - AVIS

Mme Stéphanie Rousselin expose au Conseil municipal :

Par courrier en date du 5 février 2025, M. le Préfet de l’Eure a saisi la commune afin de recueillir son avis sur le projet d’extension de la zone Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Les terrasses alluviales de la Seine » (FR2312003).

Par mémoire, le réseau Natura 2000, mis en place par l’Union européenne, vise à préserver la biodiversité à travers la conservation de certains habitats naturels et espèces remarquables. Il repose sur une gestion équilibrée entre la protection de l’environnement et les activités humaines.

La zone actuelle couvre 19 communes pour un total de 3 687,8 hectares et s’étend sur plusieurs boucles de la Seine entre Martot et Notre-Dame-de-l’Isle. Le projet d’extension porte la surface totale à 4 818,8 hectares, soit une augmentation de 1 131 hectares, incluant des milieux naturels diversifiés (plans d’eau, prairies, forêts) qui abritent une faune ornithologique remarquable.

Accusé de réception en préfecture
N° 270412 2025-00114-12-11
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Concernant Val-de-Reuil, une grande partie de la zone des lacs est déjà classée. L'extension de la zone de protection spéciale concernerait les anciennes zones de carrière entre la prison et l'Avenue des Falaises (24 hectares). Ces terrains viennent d'être rachetés par l'Agglomération dans le cadre de la préservation des espaces naturels sensibles.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **EMET un avis favorable** à l'extension de la zone Natura 2000 « Les terrasses alluviales de la Seine » sous réserve que ce nouveau classement ne compromette pas le projet de jonction piétonne entre les bords de l'Eure et la zone des Lacs.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

